



Remboursement du test HPV : “Les femmes ont désormais accès au dépistage le plus performant”

Le test HPV est désormais remboursé par l'Assurance maladie et devrait permettre d'optimiser le dépistage du cancer du col de l'utérus. Le professeur Xavier Carcopino, vice-président de la Société française de colposcopie et de pathologie cervico-vaginale (SFCPCV) nous explique ce qui changera pour les femmes et leurs médecins.

Entre 2 800 et 3 000 nouveaux cas de cancer du col de l'utérus sont diagnostiqués chaque année en France. Quelle est l'origine de ce cancer ?

Le cancer du col de l'utérus est la conséquence d'une infection virale à papillomavirus (HPV). C'est la principale cause : on le retrouve dans 99% des cas. Paradoxalement, ce virus est très fréquent, quasiment tout le monde l'attrape et l'élimine naturellement lorsque le système immunitaire fait bien son travail. Dans le cas inverse, le virus engendre une lésion pré-cancéreuse qui peut évoluer en cancer lorsqu'elle n'est pas dépistée. Par exemple, on estime qu'une jeune femme de 25 ans ayant eu deux partenaires a 85% de chances d'avoir déjà été infectée.

L'ESSENTIEL

- Le test de dépistage HPV est désormais remboursé par l'Assurance maladie
- Les femmes auront accès à un dépistage du cancer du col de l'utérus plus performant

- A terme, le test HPV pourrait faire diminuer l'incidence de ce cancer qui tue chaque année 1000 femmes

Comment est-il détecté et diagnostiqué ?

Les signes du cancer du col de l'utérus sont des saignements anormaux, principalement durant les rapports sexuels, des odeurs désagréables et par la suite des douleurs. Arrivé ce stade, on fait face à une maladie déjà très grave. Au moment du dépistage, c'est-à-dire lorsque l'on cherche d'éventuelles lésions pré-cancéreuses, les patientes sont asymptomatiques et ne se rendent pas compte qu'elles sont malades.

La forte prévalence du HPV complique le dépistage car lorsqu'on le détecte, nous ne savons pas s'il est là depuis peu et sur le point d'être éliminé par le système immunitaire, soit présent depuis longtemps, c'est-à-dire persistant, ayant donc provoqué une lésion pré-cancéreuse et pouvant mener à un cancer. Il est important de préciser qu'on peut être infecté, sans avoir de lésion. Il faut réaliser une colposcopie pour savoir s'il y en a une, c'est-à-dire examiner le col de l'utérus à la loupe et faire des biopsies des zones anormales.

Le test de détection des papillomavirus humains (HPV) oncogènes pour les femmes de 30 à 65 ans est désormais remboursé par l'Assurance maladie. Concrètement, comment se passe le test ?

C'est exactement le même prélèvement cervico-utérin que pour un frottis : on gratte très légèrement la surface du col utérin. Ce qui diffère, ce sont les tests réalisés par la suite sur le prélèvement. Dans le cas d'un frottis, on regarde l'aspect des cellules endocervicales au microscope. Dans le cas d'un test HPV, on cherche uniquement la présence du virus. Néanmoins, à la différence du frottis qui doit être réalisé tous les deux ans en moyenne, le test HPV peut l'être tous les 5 ans lorsqu'il est négatif ou positif sans lésion.

Qu'est-ce que cela changera pour les femmes et leurs médecins ?

Ça ne changera pas grand-chose pour les femmes : elles doivent de toute façon consulter leur gynécologue chaque année (contraception, suivi, etc). Le prélèvement reste le même. Ce qui changera, c'est qu'elles passeront ce test

dès 30 ans, tous les 5 ans, jusqu'à 65 ans et qu'elles bénéficieront d'une meilleure protection contre le cancer du col de l'utérus. Même si leur test est négatif et qu'elle attrape le HPV une semaine après, que leur système immunitaire ne l'élimine pas et qu'il engendre une lésion pré-cancéreuse, elle sera détectée et traitée 5 ans plus tard. Ce n'est pas un problème, car le cancer du col de l'utérus met 10 ans à se développer.

Néanmoins, le risque d'avoir un résultat anormal sera désormais plus important, du fait que le virus est fréquent. La prise en charge et le suivi des patientes sera chamboulée, il faudra rassurer celles qui auront le papillomavirus sans lésion, leur expliquer qu'elles ne risquent rien et répondre à leurs interrogations. Pour cela, il faut former les médecins, afin qu'ils aient une connaissance suffisante du sujet pour informer et rassurer leurs patientes. On parle ici des 5000 gynécologues, mais également des généralistes et des sages-femmes, qui pourront également réaliser les tests HPV dans les régions où les femmes n'ont pas accès à un gynécologue.

Que peut-on espérer avec le rebroussement du test HPV ?

Le remboursement nous permettra d'offrir le test de dépistage le plus performant aux femmes. C'est un vrai plus. Combiner le dépistage par test HPV et la vaccination, qui je le rappelle a été élargie aux garçons, est une vraie avancée. Selon plusieurs études solides, on pourra diminuer l'incidence du cancer du col de l'utérus. La performance du test HPV n'est plus discutable, tous les pays se tournent vers lui : ce ne sera plus un frottis, mais un test HPV, ce qui ne change rien pour les femmes, si ce n'est qu'elles auront accès à un dépistage de meilleure qualité, à un dépistage optimisé.